

RÉUNION PUBLIQUE

21 SEPTEMBRE 2023

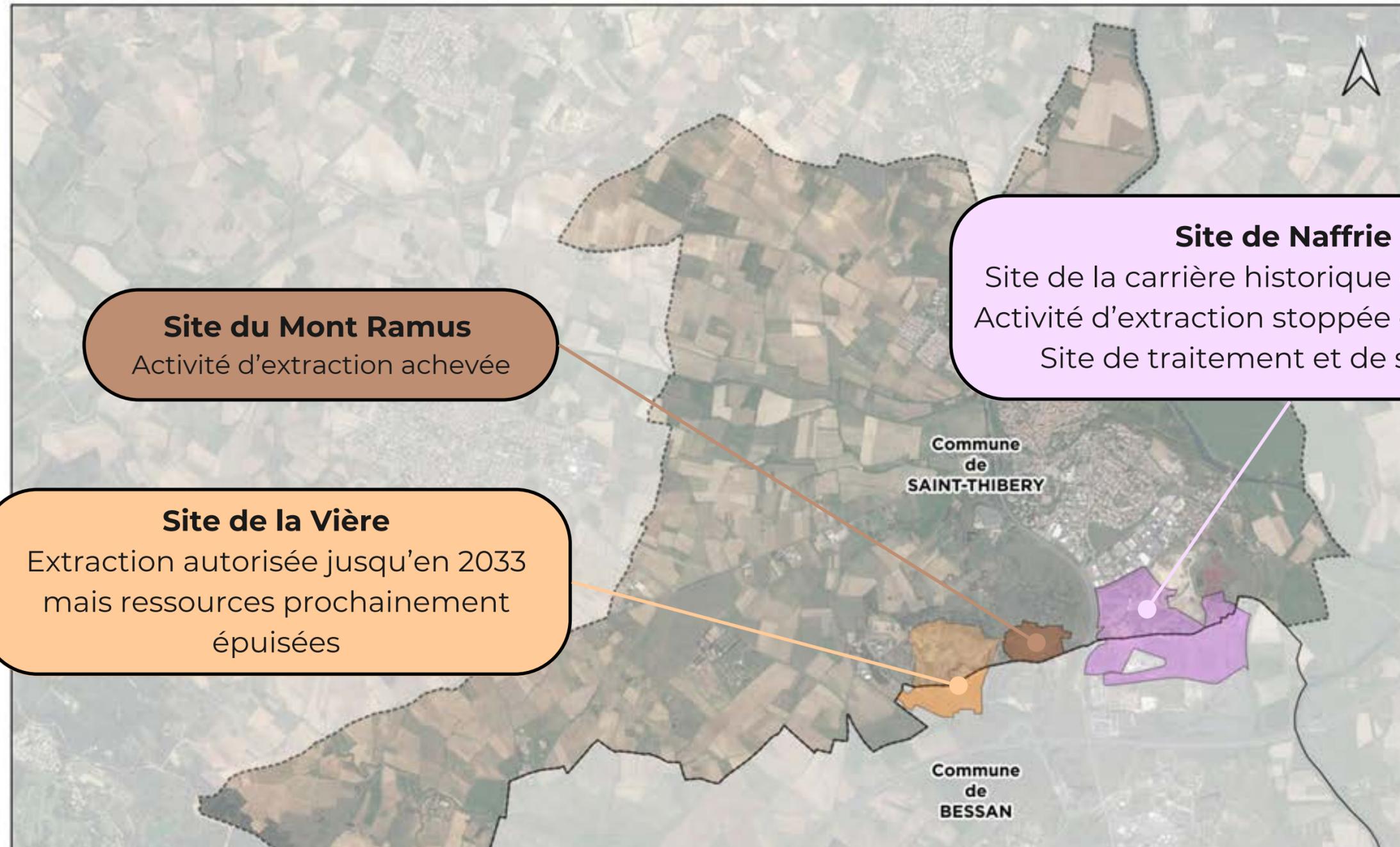
**DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITÉ DU PLU**



PRÉSENTATION DU CONTEXTE



CONTEXTE GÉNÉRAL



Site du Mont Ramus
Activité d'extraction achevée

Site de la Vière
Extraction autorisée jusqu'en 2033
mais ressources prochainement
épuisées

Site de Naffrie
Site de la carrière historique de St Thibéry
Activité d'extraction stoppée depuis 10 ans
Site de traitement et de stockage

Présence de l'activité de carrières sur le territoire communal depuis une centaine d'années

Enjeux liés à la poursuite de l'activité de carrières sur le territoire communal



Maintien des emplois directs et indirects (200 au total)



Maintien d'une offre économique et commerciale locale



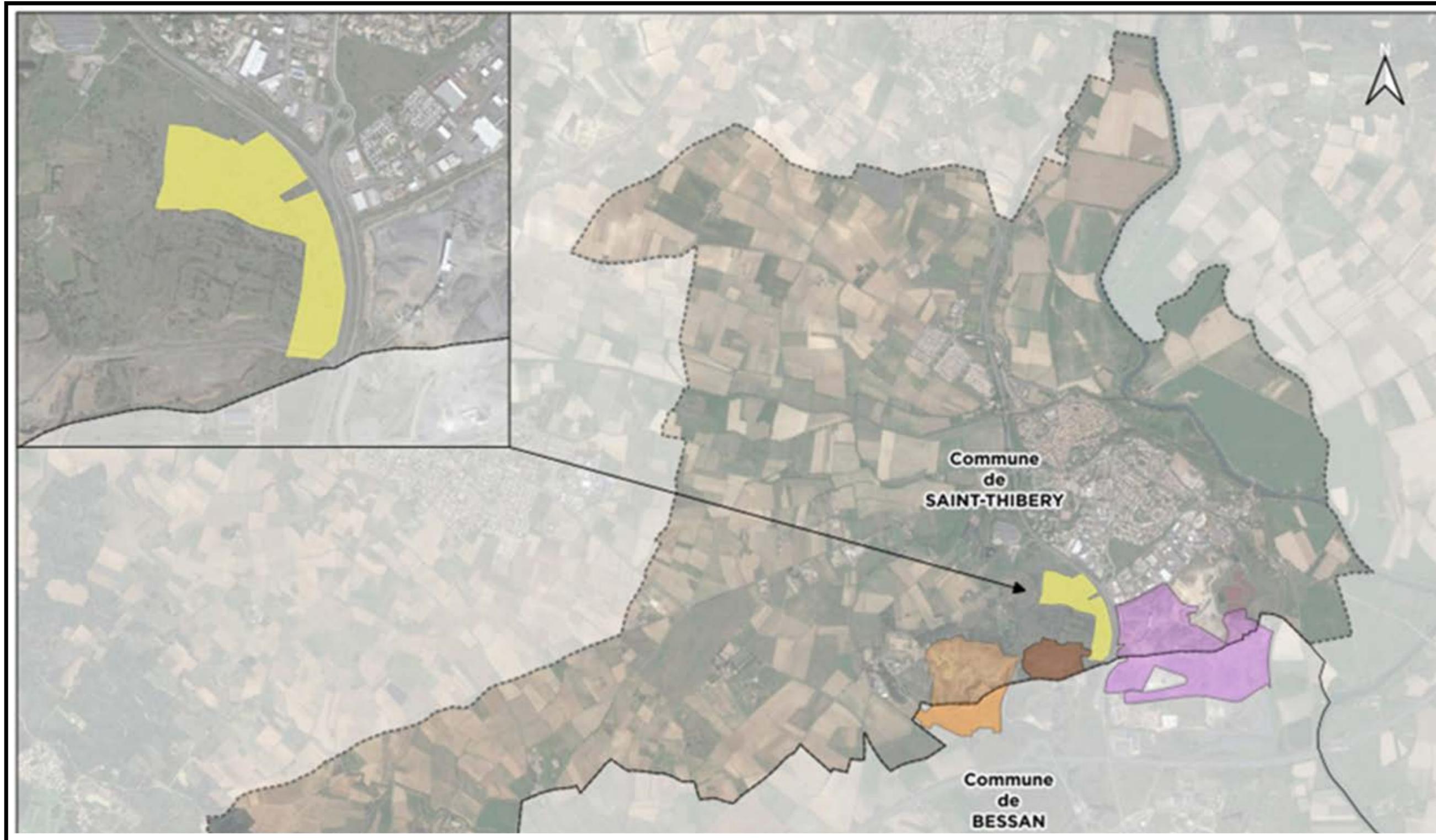
Maintien des activités étroitement liées à l'extraction des matériaux basaltiques

- Centrale d'enrobés à froid et à chaud
- Centrale béton
- Agence TP et laboratoire d'analyse Eiffage



PRÉSENTATION DU PROJET

LOCALISATION DU PROJET



10,86
ha

Emprise du
projet

7,6 ha

Extraction des
terrains

7 à 8
ans

Durée d'activité
d'extraction

T+3
T+4

Accueil de matériaux
inertes après début
d'extraction

LE PRINCIPE D'EXPLOITATION

**Préparation
des terrains**

**Extraction matériaux
basaltiques**

Concassage

Acheminement



**Phase de remise en état
coordonnée à la phase
d'extraction**



ILLUSTRATION DE LA DEMARCHE DE REMISE EN ETAT DU SITE



Le basalte, une ressource aux intérêts multiples :

1

Une réponse à une demande économique

- Logement
- Infrastructures
- Maintien du réseau routier et autoroutier

2

Des propriétés géologiques rares

- Seules 2 carrières en exploitation sur tout le Département de l'Hérault : Fontes et St Thibéry
- Le basalte reconnu comme un gisement d'intérêt régional par le Schéma Régional des Carrières

3

Des retombées économiques

- Maintien des emplois directs et indirects
- Maîtrise des coûts des granulats pour le tissu local (la distance à parcourir pour trouver des matériaux aux caractéristiques géotechniques similaires ferait surenchérir les coûts)

MÉTHODES D'EXPLOITATION ET DE PRODUCTION



**OBJECTIFS DE TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**



Mode de transport

Suppression du transport en camion des matériaux extraits depuis le gisement -> réduction des GAZ à Effet de Serre



Outils industriels sur mesure

Utilisation d'un convoyeur à bandes électriques => usine mobile qui collecte les matériaux extraits et assure l'acheminement jusqu'au site de traitement



Valorisation de matériaux inertes

Matériaux dits de seconde vie et non dangereux participant à l'économie circulaire et économisant la ressource naturelle



Production de pouzzolane

Appelée " matériau de demain", elle participe à la lutte contre les îlots de chaleur

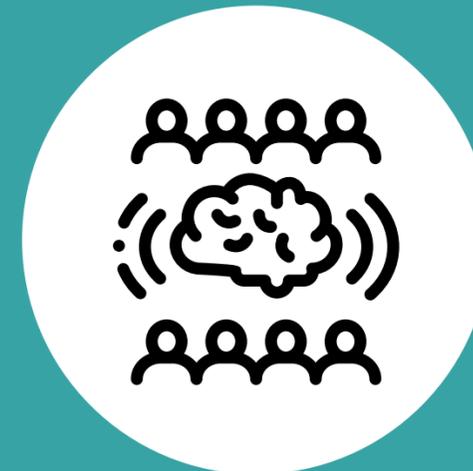
LA CARRIÈRE, UNE PORTÉE PÉDAGOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

- Accueil des classes d'école, des universitaires
- Accueil de géologues
- Accueil d'écologues

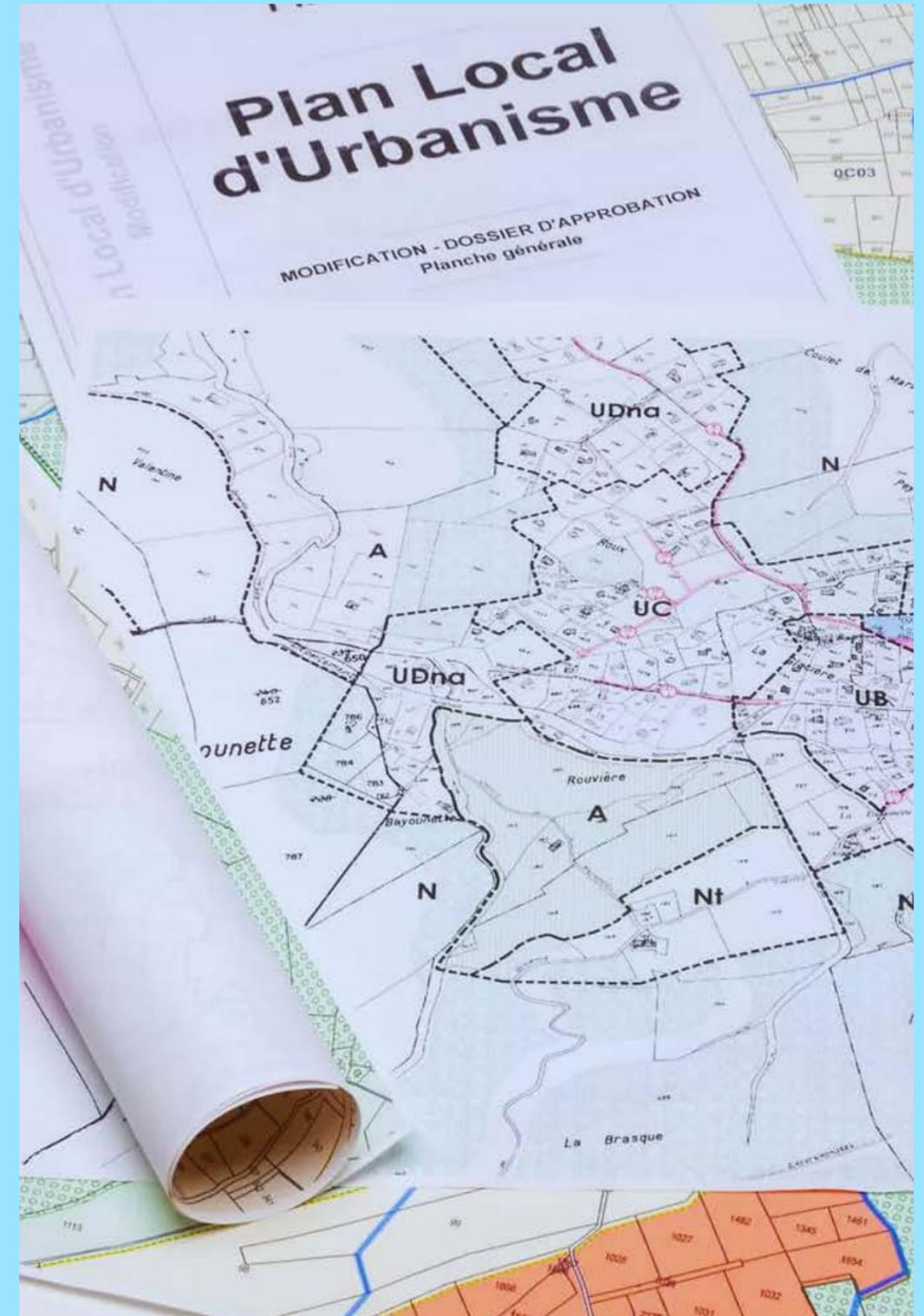


LA CARRIÈRE PARTICIPANT À DES PROJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF

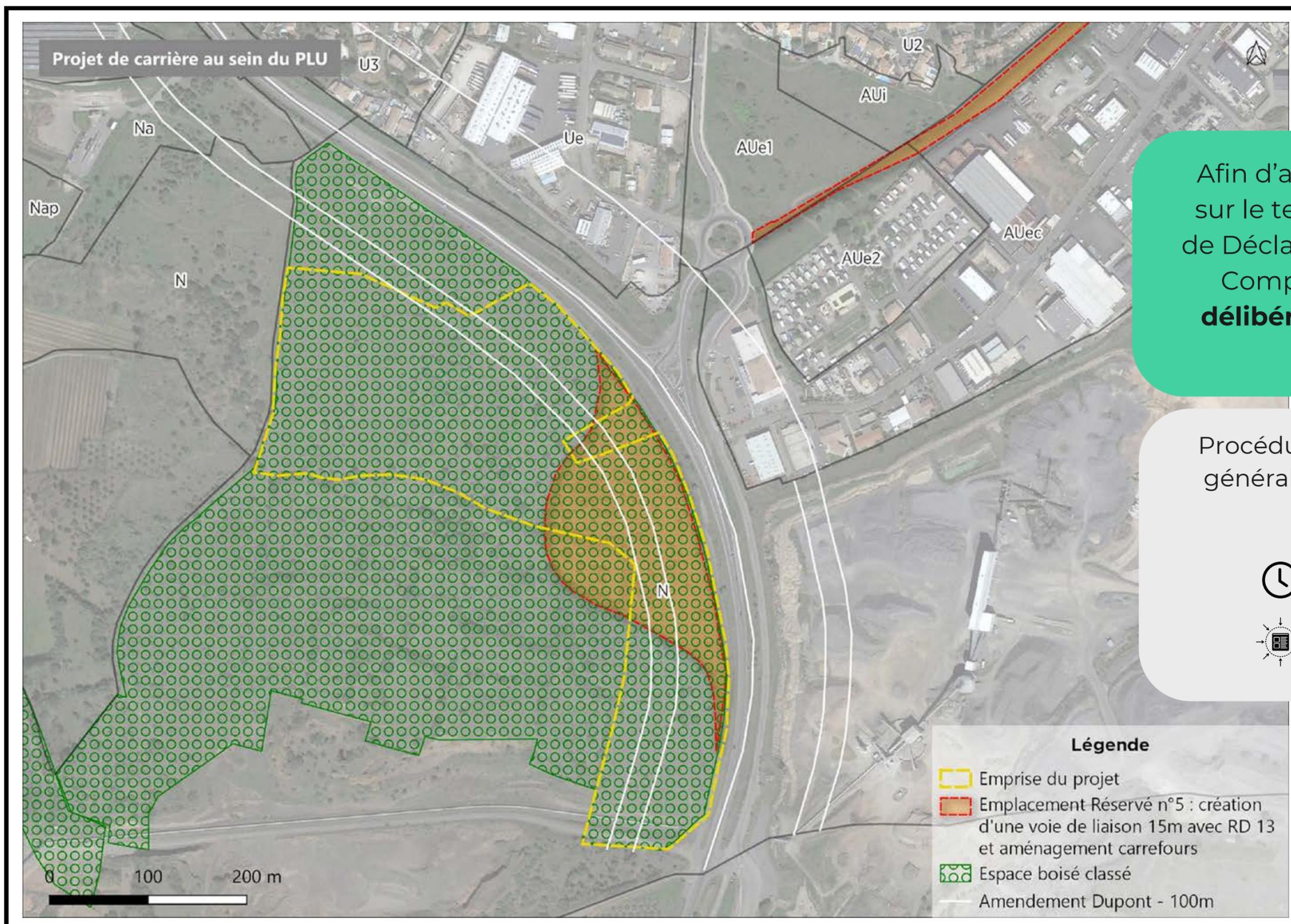
- Contribution à l'installation du centre de tri du SICTOM
- Réflexion en cours pour accueillir la déchèterie communale sur les sites arrivant en fin d'exploitation
- Volonté de développer la vente directe auprès des particuliers



LA NECESSAIRE ADAPATATION DU PLU



LANCEMENT D'UNE PROCEDURE SPECIFIQUE



Afin d'accueillir ce projet d'intérêt général sur le territoire communal, une procédure de Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité du PLU a été lancée par **délibération du Conseil Municipal du 10 mai 2023**

Procédure menée en parallèle de la révision générale du PLU actuellement en cours en raison de :

- 🕒 La temporalité du projet
- 📍 La spécificité du projet

ZOOM SUR LA LOCALISATION DU PROJET AU SEIN DE L'EBC



Article L.113-1 du Code de l'urbanisme

« Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements. »

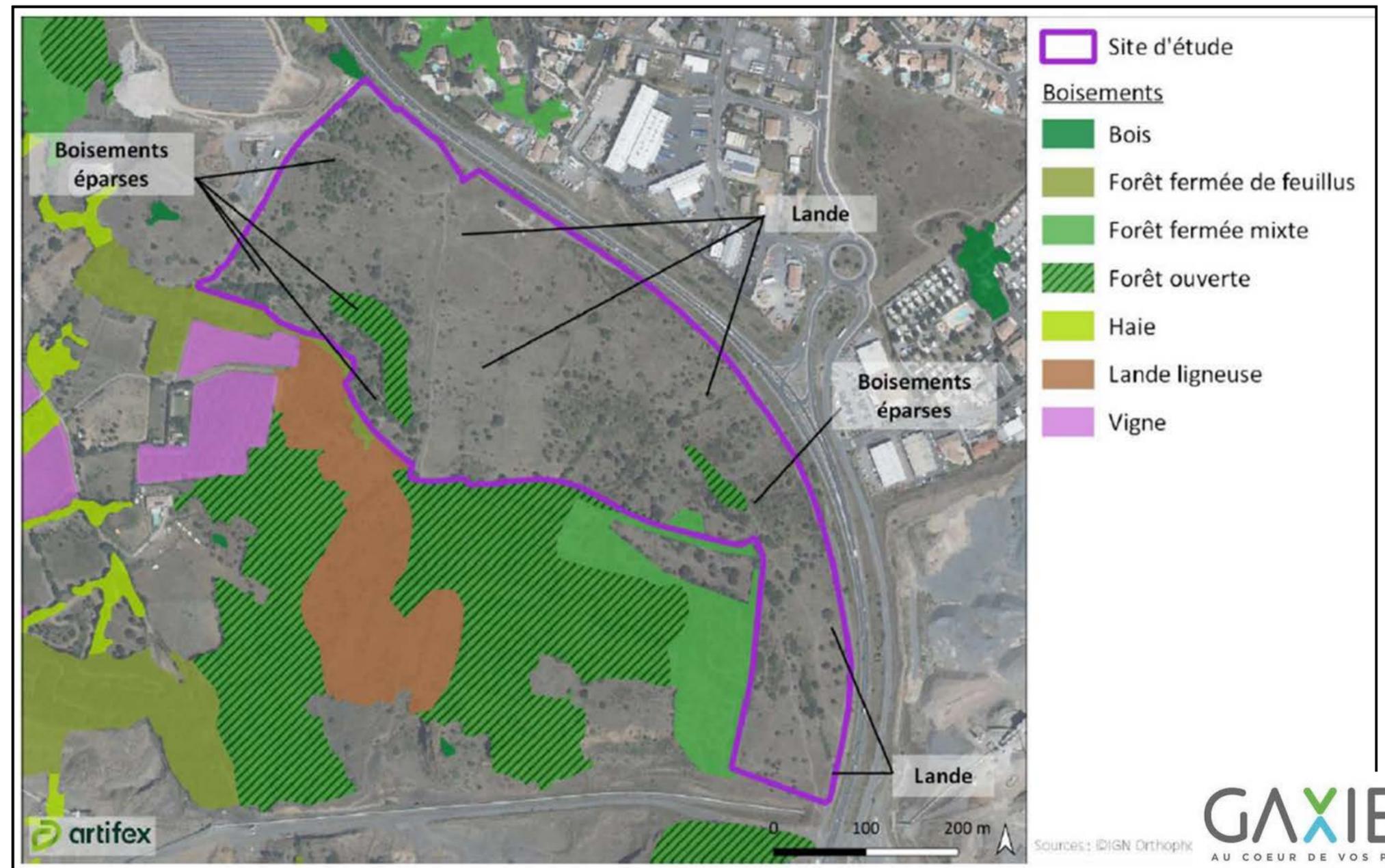
Le projet nécessitera de réduire l'EBC



Cette réduction est en lien avec l'occupation du sol même observée: faible présence de boisements

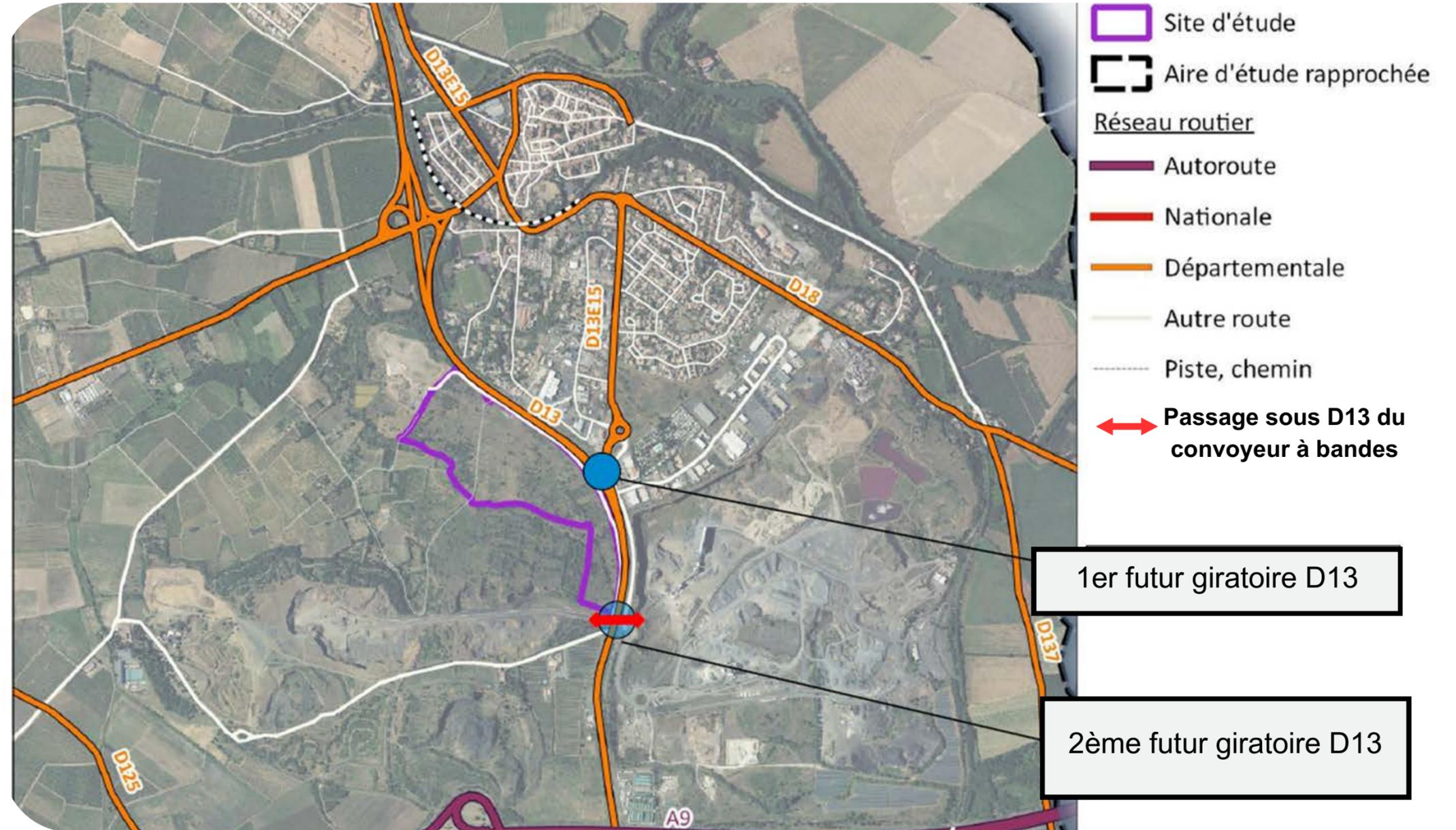


Incidences du projet sur l'EBC peuvent être relativisées



ZOOM SUR LA LOCALISATION DU PROJET AU SEIN DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 5

L'emplacement réservé n°5 était destiné à la création d'une voie de liaison à 15 m avec la RD13 et l'aménagement de carrefours. Ces projets ne sont plus d'actualité.



La desserte du site d'exploitation de la carrière SLM s'inscrit dans le projet communal de réaménagement de l'entrée du village qui consiste en la création de 2 giratoires destinés à pallier le caractère accidentogène du réseau routier actuel

ZOOM SUR LA LOCALISATION DU PROJET DANS LA BANDE DE REcul DE LA RD 13



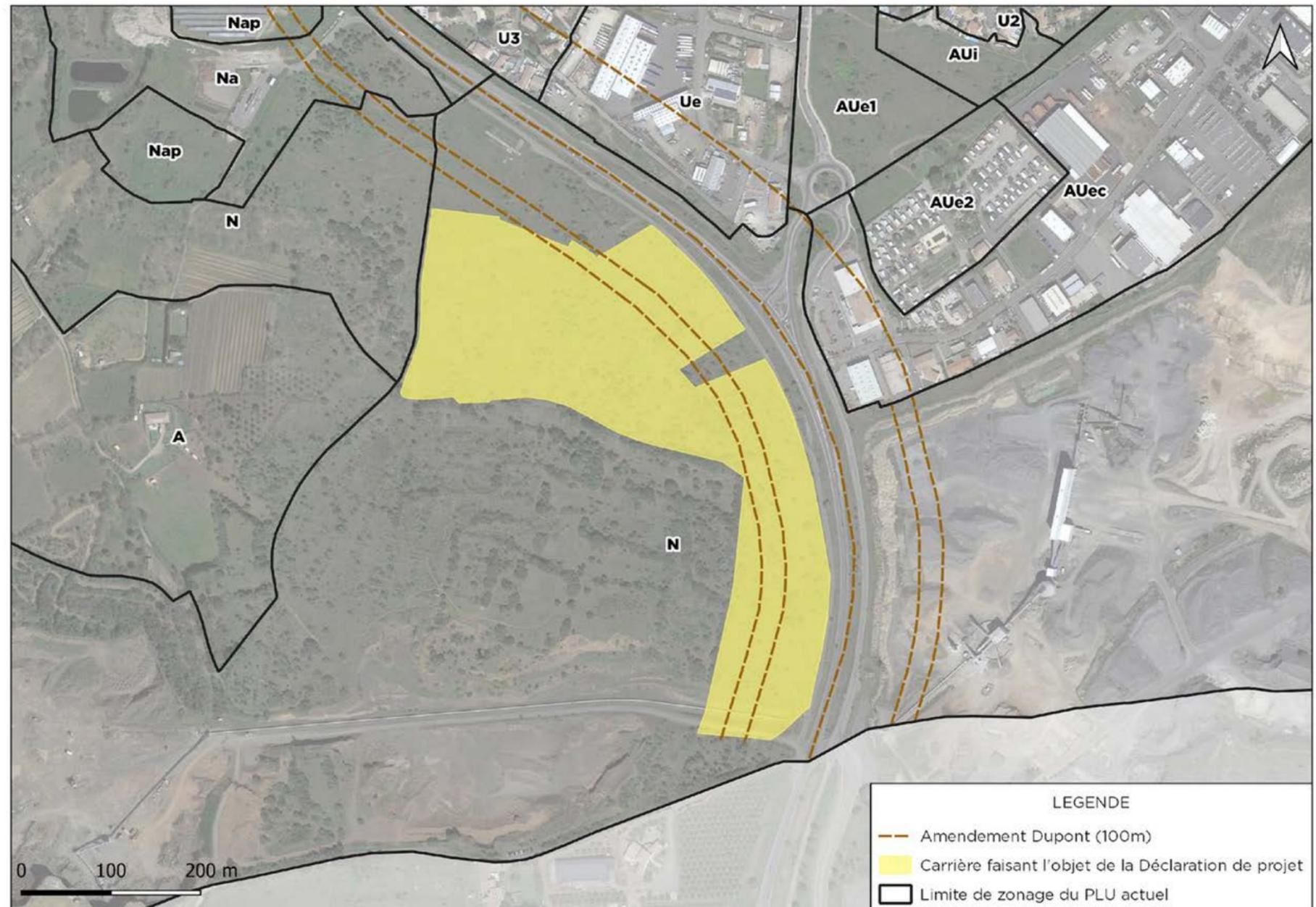
Article L.111-1-4 du Code de l'urbanisme

« En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation ».

Le projet de carrière SLM ne prévoit la réalisation d'aucune construction.



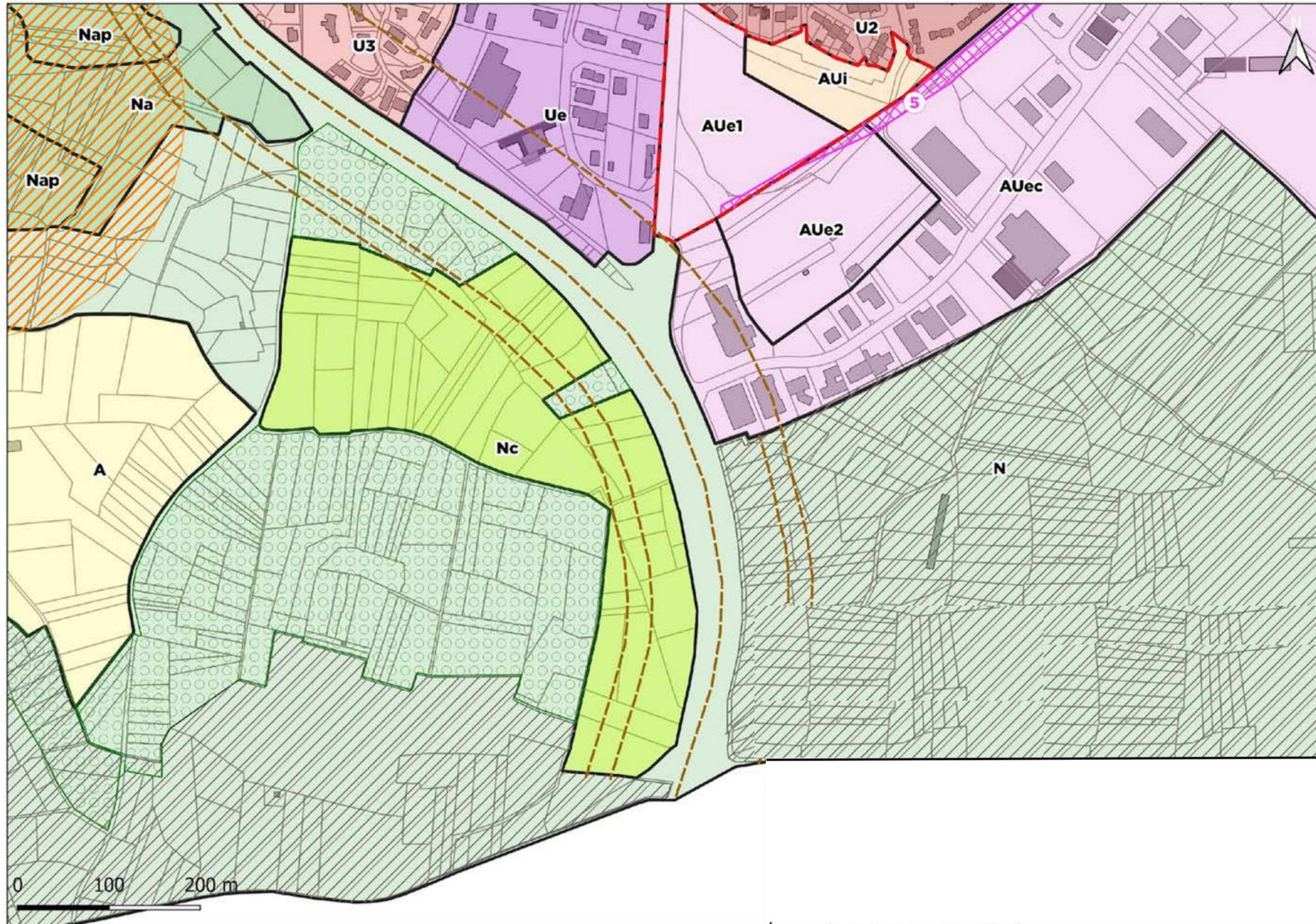
Les installations de type bungalow de chantier seront positionnées en dehors de cette bande de recul.





LES EFFETS DE L'ADAPATATION DU PLU

LES MODIFICATIONS GRAPHIQUES

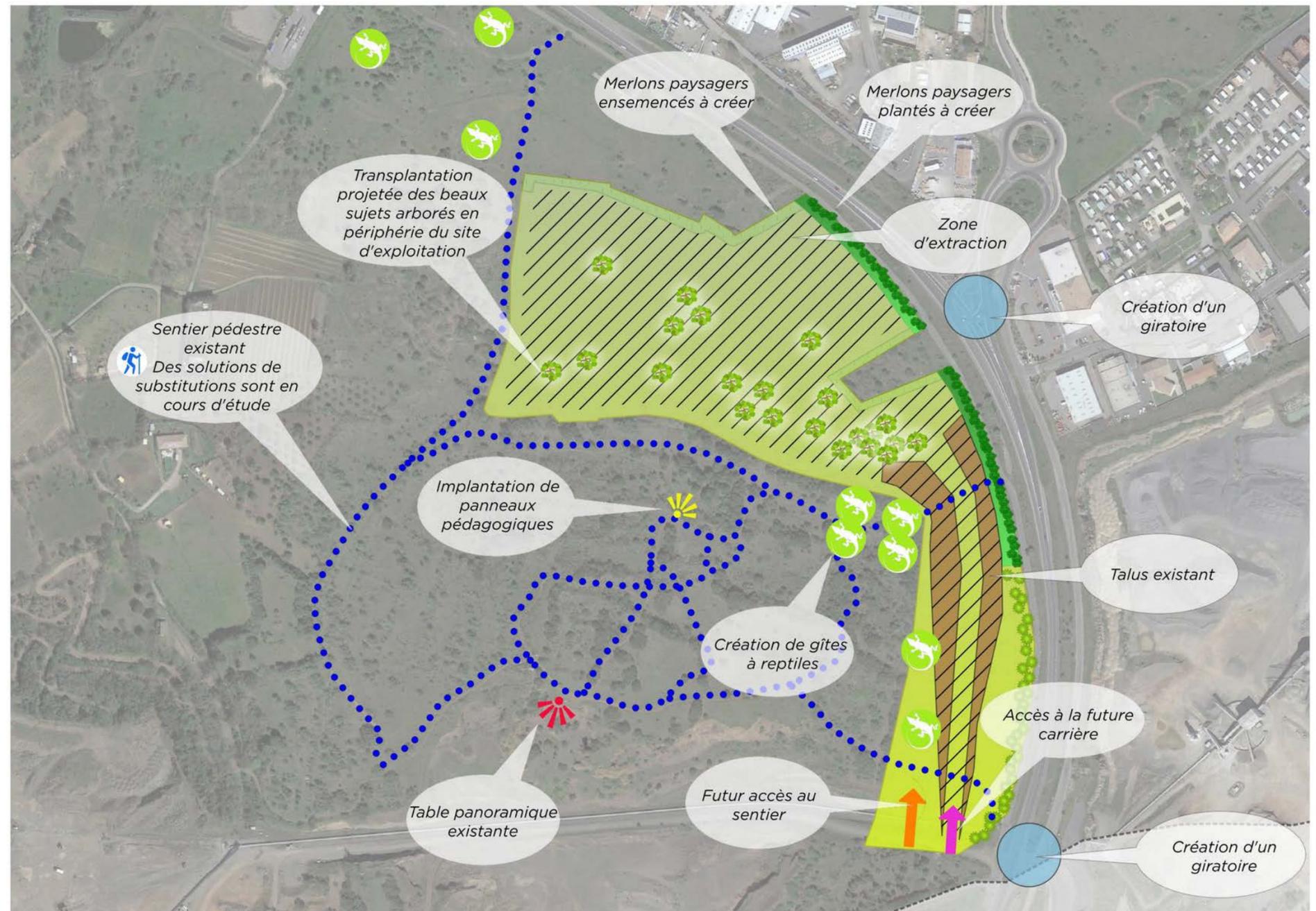


Création d'un zonage spécifique afin de délimiter le secteur d'emprise du projet

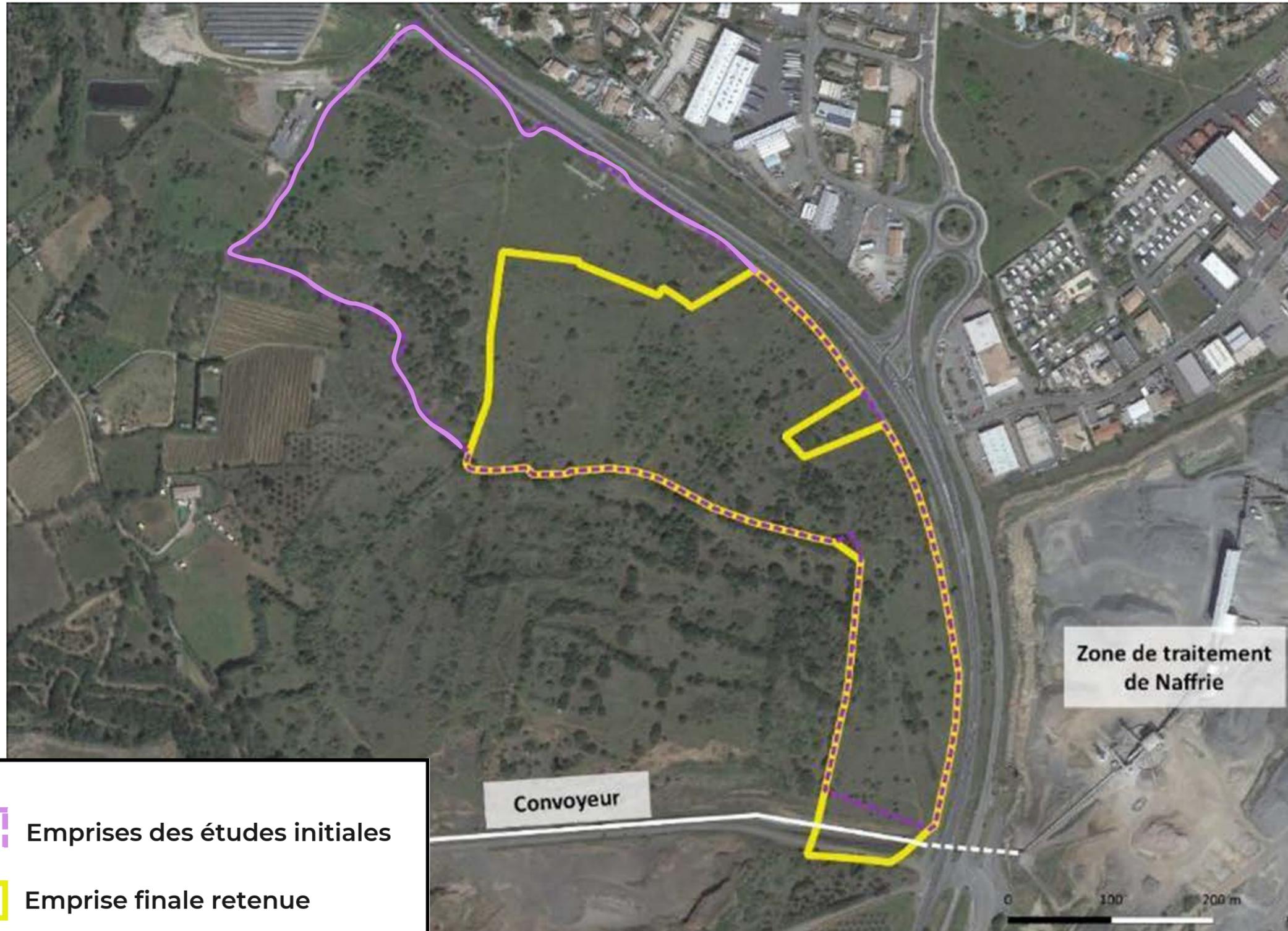
PRISE EN COMPTE DE LA COMPOSANTE PAYSAGÈRE

Elaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation :

- Traduire les mesures retenues lors de la séquence ERC proposées dans le cadre de l'évaluation environnementale réalisée au titre du projet
- Intégrer la prise en compte des contraintes vis-à-vis de la proximité du projet avec une zone d'habitation (bruit, accessibilité)
- Garantir une insertion paysagère optimale tout au long du projet



PRISE EN COMPTE DE LA COMPOSANTE ENVIRONNEMENTALE



 Emprises des études initiales

 Emprise finale retenue



Illustration de la démarche d'évitement

Eviter les principales zones à enjeux, soit toute la zone Sud-Ouest, anciennes terrasses agricoles présentant des enjeux au niveau biodiversité

ANALYSE DES IMPACTS

- le milieu physique
- le milieu naturel
- le milieu humain
- le paysage et le patrimoine
- les risques naturels et technologiques

DÉMARCHE EN FAVEUR D'UNE RÉDUCTION DES INCIDENCES POTENTIELLES

- Adopter les bonnes pratiques d'exploitation
- Mettre en place une gestion des eaux pluviales
- Prendre contact avec la DRAC et réaliser un diagnostic archéologique (en cours)
- Créer un sentier pédestre de substitution pour accéder au Mont Ramus
- Aménager un merlon végétalisé
- Respecter le calendrier biologique des espèces en phase travaux
- Conserver les terres végétales
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Prendre des précautions lors de l'abattage des arbres à cavités
- Planter des haies en complément du merlon végétalisé
- Créer des gîtes à reptiles
- Gérer la végétation favorable aux reptiles



**Synthèse des
mesures E/R**

**Impacts du projet
sur son
environnement
maitrisés**

**Aucune
compensation**

Mesures d'accompagnement améliorant le projet:

- Mise en place une signalisation pédagogique ;
- Transplantation des arbres anciens.

Mesures de suivi:

- Le suivi écologique en phase d'exploitation ;
- La surveillance de la qualité de l'air ;
- La surveillance des émissions sonores ;
- Le suivi des eaux ;
- Le suivi des vibrations.

PROCÉDURE SOUMISE À CONCERTATION AVEC LA POPULATION



UNE PROCÉDURE SOUMISE À CONCERTATION AVEC LA POPULATION

Article L.103-2 du Code de l'urbanisme

: « font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées la mise en compatibilité du PLU soumise à évaluation environnementale ».



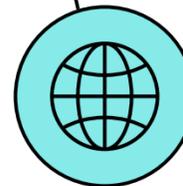
Une enquête publique sera également organisée, portant à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU.



CONCERTATION EN AMONT DEPUIS 2020



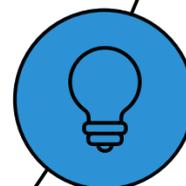
Commune de Saint-Thibéry



Communauté d'Agglomération,
puis au sous-Préfet



Les riverains du site SLM



DREAL Carrière, Biodiversité,
DDTM, la DRAC, le Service route
du CD34,



LES ÉTAPES À VENIR

LES ÉTAPES À VENIR

